

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2022

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Bilan	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	20



Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de la
L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA** «l'association», qui comprennent le bilan au **31 décembre 2022**, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association au **31 décembre 2022**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pefebvre Gendron Beaulieu Dussan s.e.n.c.r.l. ¹

Société de comptables professionnels agréés

Laval, le 4 décembre 2023

¹ Par Jean-François Beaulieu, CPA auditeur

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	Fonds d'administration générale \$	Fonds du Magasin scout \$	Fonds d'assurance	2022 \$	2021 \$
PRODUITS					
Cotisations des personnes inscrites	651 188	-	156 325	807 513	367 414
Ventes du magasin scout	-	328 948	-	328 948	328 135
Calendriers scouts	85 270	-	-	85 270	60 826
Subventions (note 11)	350 523	-	-	350 523	629 074
Inscriptions aux activités	7 250	-	-	7 250	2 718
Autres	41 320	-	7 887	49 207	15 962
	<u>1 135 551</u>	<u>328 948</u>	<u>164 212</u>	<u>1 628 711</u>	<u>1 404 129</u>
CHARGES					
Fonctionnement - Annexe A	1 030 435	-	78 601	1 109 036	922 281
Marchandises vendues et frais de vente - Annexe A	-	197 049	-	197 049	188 718
Programmes - Annexe B	222 869	-	-	222 869	90 816
Gouvernance et comités - Annexe B	53 973	-	-	53 973	1 927
Amortissement des immobilisations corporelles	4 326	-	-	4 326	6 272
Amortissement des actifs incorporels	23 410	-	-	23 410	23 410
	<u>1 335 013</u>	<u>197 049</u>	<u>78 601</u>	<u>1 610 663</u>	<u>1 233 424</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(199 462)</u>	<u>131 899</u>	<u>85 611</u>	<u>18 048</u>	<u>170 705</u>

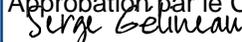
L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2022

	Fonds d'administration générale \$	Fonds du magasin scout \$	Fonds d'assurance \$	2022 \$	2021 \$
ACTIF					
À COURT TERME					
Encaisse	1 428 370	-	590 143	2 018 513	1 960 872
Débiteurs (note 3)	557 923	-	156 325	714 248	573 460
Avances au fonds d'administration générale	-	-	339 632	-	-
Stocks	-	273 077	-	273 077	245 738
Frais payés d'avance	26 880	-	-	26 880	21 221
	<u>2 013 173</u>	<u>273 077</u>	<u>1 086 100</u>	<u>3 032 718</u>	<u>2 801 291</u>
IMMOBILISATIONS					
CORPORELLES (note 4)	<u>3 570</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 570</u>	<u>7 896</u>
ACTIFS					
INCORPORELS (note 5)	<u>23 410</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>23 410</u>	<u>46 820</u>
	<u><u>2 040 153</u></u>	<u><u>273 077</u></u>	<u><u>1 086 100</u></u>	<u><u>3 059 698</u></u>	<u><u>2 856 007</u></u>
PASSIF					
À COURT TERME					
Créditeurs et frais courus (note 7)	286 717	-	-	286 717	155 034
Avances du fonds d'assurance	339 632	-	-	-	-
Subventions reportées (note 8)	107 862	-	-	107 862	53 902
	<u>734 211</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>394 579</u>	<u>208 936</u>
ACTIF NET					
Investi en immobilisations	26 980	-	-	26 980	54 716
Affecté	1 090 000	273 077	1 086 100	2 449 177	2 436 227
Placements Sports et Loisirs (note 12)	122 180	-	-	122 180	120 519
Non affecté	66 782	-	-	66 782	35 609
	<u>1 305 942</u>	<u>273 077</u>	<u>1 086 100</u>	<u>2 665 119</u>	<u>2 647 071</u>
	<u><u>2 040 153</u></u>	<u><u>273 077</u></u>	<u><u>1 086 100</u></u>	<u><u>3 059 698</u></u>	<u><u>2 856 007</u></u>

DocuSigned by:

Approbation par le Conseil national,

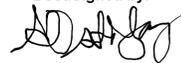


A2B8C801DDDB443...

, administrateur
, administrateur

Serge Gélinau

DocuSigned by:



4F6B946CAF304BF...

Audrey Ostiguy

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	Fonds d'administration générale						2022 \$	2021 \$
	Investi en immobilisations \$	Affecté (note 14) \$	Placements Sports et Loisirs \$	Non affecté \$	Fonds du magasin scout \$	Fonds d'assurance \$		
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	54 716	1 090 000	120 519	35 609	345 738	1 000 489	2 647 071	2 476 366
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(27 736)	-	-	(171 726)	131 899	85 611	18 048	170 705
Virement interfonds (note 13)	-	-	-	204 560	(204 560)	-	-	-
Affectation d'origine interne (note 14)	-	-	1 661	(1 661)	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>26 980</u>	<u>1 090 000</u>	<u>122 180</u>	<u>66 782</u>	<u>273 077</u>	<u>1 086 100</u>	<u>2 665 119</u>	<u>2 647 071</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	18 048	170 705
Élément n'ayant aucune incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 326	6 272
Amortissement des actifs incorporels	<u>23 410</u>	<u>23 410</u>
	<u>45 784</u>	<u>200 387</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(140 788)	19 446
Stocks	(27 339)	141 469
Frais payés d'avance	(5 659)	8 362
Créditeurs et frais courus	131 683	46 046
Subventions reportées	53 960	38 002
Revenus perçus d'avance	<u>-</u>	<u>(62 680)</u>
	<u>11 857</u>	<u>190 645</u>
	<u>57 641</u>	<u>391 032</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS		
Disposition de placements	<u>-</u>	<u>502 645</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	57 641	893 677
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 960 872</u>	<u>1 067 195</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>2 018 513</u>	<u>1 960 872</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2022

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA, constituée le 9 juillet 1969 en vertu d'une Loi spéciale du Gouvernement du Canada (statuts du Canada 1968-1969, chapitre 68), a pour tâche de promouvoir le scoutisme à travers le Canada tout en ne poursuivant aucune activité à but lucratif à partir de son siège social situé à Montréal.

L'Association est reconnue comme organisme de bienfaisance par l'Agence du revenu du Canada, ce qui l'exonère d'impôt en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration générale

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Fonds du magasin scout

Les produits et les charges du magasin scout sont présentés dans le fonds du magasin scout. Ce fonds permet de visualiser le résultat des opérations du magasin. À la fin de l'exercice, un virement interfonds est effectué afin que le solde du fonds corresponde aux montants des stocks de fin d'exercice.

Fonds d'assurance

Les produits et les charges afférents à l'auto-assurance sont présentés dans le fonds d'assurance. Le fonds d'assurance se veut une réserve d'auto-assurance qui vise à couvrir les franchises de l'assureur de l'Association, protéger ses membres individuels et corporatifs et ainsi assurer la pérennité financière de l'Association. Ce fonds est doté par une cotisation particulière des membres et le conseil d'administration veille aux décaissements selon la politique de l'Association.

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Les revenus de cotisations des personnes inscrites afférents au fonds d'administration générale sont constatés à titre de produits au prorata de l'année scout à laquelle ils se rapportent. La cotisation couvre la période du 1er août au 31 juillet de l'exercice.

La portion de la cotisation scout, pour la période de août à décembre (5 mois), est établie en fonction du nombre de scouts recensés au début de l'année suivante et sera incluse à titre de cotisation à recevoir en fin d'année.

Les revenus de cotisations des personnes inscrites afférents au fonds d'assurance sont constatés à titre de produits auxquels se rapportent les cotisations.

Les ventes du magasin scout sont constatés à titre de produits lorsque la marchandise est livrée au client.

Les ventes de calendriers scouts sont constatés à titre de produits au moment où les districts effectuent leurs commandes.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'Association à assurer la prestation de ses services. Certains ne réclament pas leurs dépenses éligibles à l'Association, en faisant ainsi implicitement un don. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est établi selon la méthode de l'épuisement successif.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes indiquées ci-dessous.

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis linéairement sur une période de 3 ans.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Évaluation des instruments financiers

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais couru.

Présentation des entités apparentées

Les états financiers de la Fédération québécoise du scoutisme (entité contrôlée) et de la Fondation québécoise du scoutisme (entité contrôlée) ne sont pas consolidés dans les présents états financiers.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages des employés - Prestations de retraite

L'Association participe à un régime à cotisations déterminées offrant des prestations de retraite et d'autres avantages aux employés qui y sont admissibles. Les cotisations versées par l'Association à titre d'employeur représentent le coût complet. Ce montant est équivalent à un multiple des cotisations versées par les employés à ces régimes. Les cotisations de l'Association sont passées en charges durant l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble des obligations de l'Association.

		<u>2022</u>	<u>2021</u>
		\$	\$
3. DÉBITEURS			
	Fonds d'administration générale		
	Comptes à recevoir	467 528	416 798
	Subventions à recevoir	70 916	156 662
	Taxes à la consommation à recevoir	17 200	-
	Divers	2 279	-
		<u>557 923</u>	<u>573 460</u>
	Fonds d'assurance		
	Comptes à recevoir	<u>156 325</u>	-
		<u>714 248</u>	<u>573 460</u>
4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		<u>2022</u>	<u>2021</u>
	Coût	Valeur nette	Valeur nette
	Amortissement cumulé		
	Mobilier et équipement	51 525	47 955
	Équipement informatique	11 676	11 676
		<u>3 570</u>	<u>5 950</u>
		<u>-</u>	<u>1 946</u>
		<u>63 201</u>	<u>59 631</u>
		<u>3 570</u>	<u>7 896</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2022

5. ACTIFS INCORPORELS			<u>2022</u>	<u>2021</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels de formation en ligne	<u>70 230</u>	<u>46 820</u>	<u>23 410</u>	<u>46 820</u>

6. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Association possède des cartes de crédit, dont les limites s'élèvent au montant maximal de 25 000\$ portant intérêt au taux de 20,99 %.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS		
Fonds d'administration générale		
Fournisseurs et frais courus	202 910	42 185
Fédération québécoise du scoutisme	37 899	25 705
Salaires et vacances courus	43 108	62 988
Sommes à remettre à l'état	2 800	-
Taxes à la consommation à payer	-	24 156
	<u>286 717</u>	<u>155 034</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2022

8. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	<u>2021</u>	<u>Octroi</u>	<u>Constaté à titre de produits</u>	<u>2022</u>
	\$	\$	\$	\$
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur				
Projet un scout averti en vaut deux	4 720	19 625	(24 345)	-
Protection des jeunes	-	35 938	-	35 938
Emploi et développement social Canada	<u>49 182</u>	<u>79 868</u>	<u>(57 126)</u>	<u>71 924</u>
	<u>53 902</u>	<u>135 431</u>	<u>(81 471)</u>	<u>107 862</u>
			<u>2022</u>	<u>2021</u>
			\$	\$

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Fédération québécoise du scoutisme (entité contrôlée)

Loyer	50 527	49 536
Autres biens	2 825	-

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2022

10. ENTITÉS APPARENTÉES

Fédération québécoise du scoutisme

La Fédération québécoise du scoutisme est contrôlée par L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA du fait que trois membres du Conseil National et le Commissaire National - Chef de la direction de l'Association siègent au conseil d'administration de la Fédération et forment la majorité des dirigeants. L'Association a ainsi le pouvoir de définir les politiques en matière de fonctionnement, d'investissement et de financement de la Fédération.

La Fédération québécoise du scoutisme a pour but de favoriser l'implantation du scoutisme sur tout le territoire de la province de Québec. Elle est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec conséquemment à un protocole entre la Fédération des guides catholiques de la province de Québec et la Fédération des scouts catholiques de la province de Québec.

La Fédération est reconnue comme organisme de bienfaisance par l'Agence du revenu du Canada, ce qui l'exonère d'impôt en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Fédération québécoise du scoutisme

Les états financiers sommaires audités en date du 31 décembre sommaires de la Fédération québécoise du scoutisme sont les suivants :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Bilan		
Actif	<u>578 193</u>	<u>562 280</u>
Passif	170 174	162 925
Actif net	<u>408 019</u>	<u>399 355</u>
	<u>578 193</u>	<u>562 280</u>
Résultats		
Produits	121 482	128 515
Charges	<u>112 818</u>	<u>99 292</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>8 664</u>	<u>29 223</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2022

10. ENTITÉS APPARENTÉES (suite)

Fédération québécoise du scoutisme (suite)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	39 986	47 797
Activités de financement	<u>(12 463)</u>	<u>(12 249)</u>
 Variation de la trésorerie pour l'exercice	<u><u>27 523</u></u>	<u><u>35 548</u></u>

Fondation québécoise du scoutisme (entité contrôlée)

La Fondation québécoise du scoutisme est sous l'autorité de la Fédération québécoise du scoutisme. Elle a été constituée pour recueillir des fonds pour la Fédération en effectuant des levées de fonds et créer un capital pour générer des revenus qui seront remis à la Fédération. Elle est constituée selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est reconnue comme organisme de bienfaisance par l'Agence du revenu du Canada, ce qui l'exonère d'impôt en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les états financiers sommaires et non audités en date du 31 décembre de la Fondation québécoise du scoutisme sont les suivants:

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	(Non audité)	(Non audité)
	\$	\$
Bilan		
Actif	<u><u>502 741</u></u>	<u><u>518 973</u></u>
 Actif net	<u><u>502 741</u></u>	<u><u>518 973</u></u>
Résultats		
Produits	11 353	8 109
Charges	<u>5 040</u>	<u>38</u>
 Excédent des produits sur les charges	<u><u>6 313</u></u>	<u><u>8 071</u></u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2022

10. ENTITÉS APPARENTÉES (suite)

Fondation québécoise du scoutisme (suite)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	(3 768)	20 320
Activités d'investissement	15 059	(1 278)
Variation de la trésorerie	<u>11 291</u>	<u>19 042</u>

11. SUBVENTIONS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Ministre de l'Éducation et la ministre déléguée à l'Éducation Programme d'assistance financière aux organismes nationaux du loisir	<u>228 502</u>	<u>274 356</u>
Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Projet un scout averti en vaut deux	<u>27 360</u>	<u>9 018</u>
Emploi et développement social Canada Emploi d'été Les Scouts s'impliquent dans la communauté	<u>27 587</u> <u>57 126</u>	26 074 <u>35 927</u>
	<u>84 713</u>	<u>62 001</u>
Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)	<u>-</u>	<u>245 407</u>
Placements Sports et Loisirs (note 12)	<u>1 661</u>	<u>38 292</u>
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale Concertation pour l'emploi	<u>8 287</u>	<u>-</u>
	<u>350 523</u>	<u>629 074</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2022

12. PLACEMENTS SPORTS ET LOISIRS

Le programme Placements Sports et Loisirs mis en place par le ministère de l'Éducation du Québec est un programme d'appariement de dons. Pour chaque don admissible perçu par l'Association un appariement pourra atteindre jusqu'à 500 % de ce montant.

Au cours de l'exercice, l'Association a recueilli un montant de 923 \$ (1 560 \$ en 2021) en dons admissibles au programme Placements Sports et Loisirs, lui donnant droit à un appariement de 2 308 \$ (250 %), (3 900 \$ en 2021). En vertu de ce programme, l'Association cède la propriété de 20 % des dons admissibles au regroupement Loisirs Québec ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à un gestionnaire du programme.

Ces montants ne figurent pas dans l'actif de l'Association car la propriété et la gestion ont été cédées au gestionnaire du programme pour une période minimale de 10 ans.

Également, l'Association a reçu une aide supplémentaire de 32 117 \$ en 2021.

Conformément aux directives du programme, l'excédent des produits sur les charges découlant du programme Placements Sports et Loisirs est présenté distinctement à l'état de l'évolution de l'actif net.

13. VIREMENT INTERFONDS

Durant l'exercice, la direction de l'organisme a procédé aux virements interfonds suivants, pour la réalisation des opérations courantes de ceux-ci :

- Appropriation du Magasin scout, d'une somme de 204 560 \$ (180 886 \$ en 2021).

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2022

14. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a résolu d'affecter les sommes suivantes :

	<u>2021</u>	<u>Affectation</u>	<u>2022</u>
	\$	\$	\$
Développement	480 000	-	480 000
Infrastructure	265 000	-	265 000
Image de marque	200 000	-	200 000
Qualité du scoutisme	145 000	-	145 000
Placements Sports et Loisirs (note 12)	120 519	1 661	122 180
	<u>1 210 519</u>	<u>1 661</u>	<u>1 212 180</u>

Ces montants grevés d'une affectation d'origine interne ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

15. ÉVENTUALITÉS

L'Association fait l'objet de trois poursuites totalisant une somme de 6 228 024 \$, pour des gestes à caractère sexuel subis lors d'activités de scoutisme.

Les accusations alléguées remontent aux années soixante et quatre-vingt où les normes d'encadrement étaient beaucoup moins restrictives. Ces poursuites visent d'anciens membres de l'Association.

Également, l'Association fait l'objet d'une réclamation de 300 000 \$ de la part d'un ancien employé pour congédiement injustifié.

Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement des litiges et le montant que l'Association pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2022

16. RISQUES FINANCIERS

L'Association, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'Association aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 décembre 2022.

Risque de crédit

L'Association consent du crédit à ses districts dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses débiteurs et n'a pratiquement jamais de mauvaises créances.

Pour les subventions à recevoir, l'Association évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022**

Annexe A

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
FONCTIONNEMENT		
Masse salariale	801 723	683 673
Assurances responsabilité et accident	79 525	85 616
Loyer (note 9)	50 527	49 536
Fournitures et ressources matérielles	28 015	15 493
Frais de recrutement	17 531	-
Cotisations mondiales	12 108	11 082
Honoraires professionnels	31 271	15 048
Télécommunications	6 426	6 138
Taxes	1 580	4 437
Expédition	993	883
Frais bancaires	736	1 270
Services juridiques - Fonds d'assurance	78 601	49 105
	<u>1 109 036</u>	<u>922 281</u>
MARCHANDISES VENDUES ET FRAIS DE VENTE		
Coût des produits vendus	150 971	153 542
Transport et manutention	13 823	12 035
Frais d'entreposage	14 259	13 045
Frais d'informatique	2 748	1 673
Frais d'inventaire	1 198	2 320
Mauvaises créances	8 980	-
Frais divers	5 070	6 103
	<u>197 049</u>	<u>188 718</u>

L'ASSOCIATION DES SCOUTS DU CANADA**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022**

Annexe B

PROGRAMMES	<u>2022</u> \$	<u>2021</u> \$
Communication et relations publiques	141 118	50 549
Développement et soutien aux districts	53 740	21 441
Programme des jeunes	2 919	422
Administration	24 746	18 020
Programme des ressources adultes	<u>346</u>	<u>384</u>
	<u><u>222 869</u></u>	<u><u>90 816</u></u>
 GOUVERNANCE ET COMITÉS		
Planification stratégique	31 780	545
Assemblée générale	1 974	584
Relations internationales	19 747	777
Conseil national	<u>472</u>	<u>21</u>
	<u><u>53 973</u></u>	<u><u>1 927</u></u>